

Communiqué de presse
31 janvier 2017

Logistique Seine-Normandie et l'Institut du Droit International des Transports et de la logistique signent un accord de partenariat sur trois ans (2017-2019), pour répondre aux défis de la filière.

Le 31 janvier 2017, Jean-Claude Bonnet, Président de l'Institut du Droit International des Transports et de la logistique et Alain Verna Président de Logistique Seine-Normandie ont signé un accord de partenariat dont l'objectif est de mieux répondre aux attentes du monde du transport et de la logistique.

En effet, le cadre réglementaire et juridique très évolutif actuel a un impact fort sur les pratiques et les risques de l'ensemble des acteurs de la supply chain.



Alain Verna

Jean-Claude Bonnet

C'est pourquoi cet accord porte sur des services apportés aux entreprises et des actions menées en commun comme :

- Diffusion d'une veille juridique régulière réalisée par l'IDIT
- Proposition d'études destinées aux entreprises et laboratoires de recherche et ayant un impact pour le territoire
- Diffusion d'actualités juridiques au sein des clubs logistiques
- Organisation de réunions d'information, de séminaires sur des sujets intéressant la communauté logistique et les industriels
- Poursuite des actions de lobbying à l'échelle nationale, européenne ou internationale coordonnées par LSN
- Proposition de partenariats dans le cadre de projets européens

LSN et l'IDIT proposent également aux entreprises une action collective portant sur le management des risques dans un but d'amélioration de leur performance qui permettra de :

- Les sensibiliser aux enjeux du management des risques en logistique et perfectionner leurs connaissances y compris sur les nouveaux risques logistiques,
- Les aider à évaluer leurs risques "logistiques" et proposer un appui à une meilleure gestion et couverture des leurs risques.

Structurer le secteur de la logistique

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale d'accompagnement du développement économique, l'exécutif régional a souhaité mieux structurer le secteur de la logistique. Les enjeux sont stratégiques pour le territoire normand qui doit rester une référence en la matière.

En signant le 12 janvier dernier un plan triennal avec LSN, la Région lui confie la responsabilité de déployer les actions du contrat de secteur logistique 2017-2019, en lien avec l'Agence de Développement de Normandie.

L'ambition est d'amplifier l'essor des activités logistiques sur le territoire normand, en particulier au sein de la vallée de la Seine. Il donnera un maximum de visibilité à la filière logistique normande et de clarté dans les actions portées par cette dernière en lien avec ses partenaires dont l'Institut du Droit International des Transports et de la logistique (IDIT).

Logistique Seine Normandie - LSN

Créée en 2003 par les professionnels et les décideurs publics Logistique-Seine-Normandie est la structure régionale d'animation de la filière logistique.

Elle fédère 185 acteurs économiques du transport et de la logistique de Normandie :

- prestataires logistiques,
- transporteurs,
- industriels chargeurs,
- syndicats professionnels du transport,
- organismes de formations et institutions.

Ses interventions sont structurées autour de partenariats renforcées avec les acteurs du territoire et particulièrement l'IDIT, les autres filières économiques utilisatrices de services logistiques et les acteurs de l'innovation.

Son plan d'action propose de maintenir et d'amplifier le potentiel régional autour de 5 Axes :

Un axe Business pour accompagner les entreprises à « booster » leur business (rendez-vous d'affaires, veille marchés privés et publics, réponses groupées aux appels d'offre, transmission et cession d'entreprises...)

Un axe Performance pour accroître la performance logistique durable des entreprises, diminuer leurs coûts par une approche Lean, doper les compétences supply chain des dirigeants, proposer des solutions de groupements d'achats...

Un axe Innovation pour faire émerger et développer de nouveaux projets d'innovation logistique qui favorisent le développement économique des entreprises et l'attractivité des territoires.

Un axe International pour doper l'export et l'internationalisation des entreprises du secteur

Un axe Attractivité pour assurer la promotion de la filière logistique régionale (promotion des métiers pour susciter des vocations, promotion du foncier et de l'immobilier logistique pour attirer des investisseurs...)

L'Institut du Droit International des Transports et de la logistique - IDIT

L'Institut du Droit International des Transports et de la logistique - IDIT, organisme unique en France, créé en 1969, est spécialisé dans les études en droit des **transports**, de la **logistique** et de la **mobilité**, s'inscrivant dans un cadre **national** et **international** (Logistique, Transport terrestre routier, ferroviaire ou fluvial, Transport maritime, Transport aérien, Assurance transport, Transport de personnes, Mobilité urbaine ...).

L'IDIT compte actuellement une centaine de membres répartis en France, plus particulièrement en Normandie, et Ile de France ainsi qu'en Europe (entreprises de transport et logisticiens ; industriels ; fédérations professionnelles ; avocats ; magistrats ; organisations internationales ; compagnies d'assurances ; courtiers ; experts...)

L'IDIT a mis place **un réseau de correspondants européens** (Allemagne ; Belgique ; Espagne ; Hongrie ; Italie ; Luxembourg ; Pologne ; Portugal ; République Tchèque ; Royaume-Uni ...) qu'il peut mobiliser lors de la réalisation d'études de droit comparé.

La qualité de ses travaux d'études est reconnue auprès de **nombreux partenaires nationaux et internationaux**, tels que le Ministère de l'Ecologie, la Région Normandie, HAROPA, la Cour de cassation, des organisations internationales (Union Internationale des Transport routiers – IRU, Comité International des Transports ferroviaires, Institut international pour l'unification du droit privé – UNIDROIT, les fédérations professionnelles de transporteurs, de logisticiens et de chargeurs, , le pôle de compétitivité NOV@LOG, la filière LSN - Logistique Seine Normandie, l'Université de Rouen et du Havre, l'IRT SYSTEM X de Saclay etc....

Ainsi, l'IDIT participe à des **projets collaboratifs de recherche** et collabore aux travaux du réseau de recherches normand Logistique Mobilité Numérique avec des laboratoires de recherche (CUREJ – Université de Rouen ; LITIS – Universités de Rouen et du Havre / INSA ROUEN ; MOBIS NEOMA ; UMR CNRS IDEES - Université du Havre ; Institut Demolombe – Université de Caen ; IRSEEM – ESIGELEC...) ainsi qu'avec des centres de ressources et de transfert de technologies (CRITT T&L).

Les chercheurs de l'IDIT sont à ce titre, auteurs de multiples publications de référence.

L'IDIT a structuré une **offre de services** (offre globale) :

Il réalise de nombreuses analyses au profit d'entreprises très diverses, membres ou non de l'IDIT : entreprises de transport ; commissionnaires ; logisticiens ; compagnies d'assurance ; chargeurs ; avocats ; magistrats... L'IDIT est également un centre d'enseignement (certificat de compétences) et de formation (inter et intra entreprises).

L'IDIT réalise quotidiennement un travail de veille sur l'évolution de la jurisprudence et du droit des transports, de la logistique, de l'environnement, etc... Que ce soit au niveau national, européen ou

international, l'institut analyse notamment les projets et les travaux des différentes institutions normatives (ministères, assemblée nationale, Union européenne, organisations internationales). Dans ce cadre, l'IDIT occupe un poste d'expert au sein de la **Commission des Affaires juridiques de l'Union Internationale des Transports Routiers (IRU) à Genève.**

Cette veille et ses analyses lui permettent d'anticiper ou de suivre l'évolution réglementaire et jurisprudentielle, et d'alimenter – depuis plus de 40 ans – une base de données juridique unique (jurisprudence et réglementation) qui contient plus de 40.000 références en droit des transports et de la logistique. A la suite de la signature d'une convention avec l'Institut international pour l'unification du droit privé – UNIDROIT (Organisation intergouvernementale basée à Rome), l'IDIT est devenu, sous le label UNIDROIT – Nations Unies, le centre de référence international pour les données de la convention CMR qui comporte actuellement 55 États adhérents. L'IDIT propose désormais sur son site depuis le 20 juin 2012, une base de données comportant de près de 2500 décisions de justice et 1000 références doctrinales (décisions publiées depuis 1970), mise gratuitement à la disposition des juristes, chercheurs, professionnels et institutionnels.